Das Hamburger Bildungspaket



Les enfants, adolescents et jeunes adultes de Hambourg peuvent profiter du module de formation et de participation.

Vous obtenez dès maintenant ou avez droit à...

- des prestations selon le SGB II (Allocation de chômage II ou aide sociale)
- des prestations selon le SGB XII (aide sociale ou assurance élémentaire)
- > des prestations dans le cadre de la loi allemande sur les prestations envers les demandeurs d'asile
- l'allocation au logement
- au supplément familial selon la loi allemande sur l'allocation familiale.

Puis vous-même ou vos enfants pouvez obtenir les prestations supplémentaires :

Excursions et voyages avec école, jardin d'enfants, garderie, cantines pédagogiques et structures d'accueil
à la journée

Les frais sont pris en charge.

Matériel scolaire pur élèves

Pour le matériel scolaire, les enfants scolarisés reçoivent une allocation de 100 EUR en tout par an, 70 EUR en début d'année scolaire et 30 EUR en février.

> Frais de transport scolaire

Les frais de transport nécessaires à l'école la plus proche de la filière de formation choisie sont pris en charge en fonction de la distance. Les dispositions sur l'allocation de transport scolaire sont en vigueur.

Repas de midi à l'école, au jardin d'enfants, à la garderie, cantines pédagogiques et structures d'accueil à la journée

Les frais pour le repas de midi à l'école sont pris en charge pour les ayant-droits. (Le repas de midi au jardin d'enfants est gratuit pour tous les enfants à Hambourg.)

> Soutien scolaire

Les élèves obtiennent un soutien supplémentaire (cours de soutien) si l'école estime que l'élève risque de ne pas atteindre les objectifs d'apprentissage essentiels.

> Culture, musique, sport et matériel d'équipement

Cotisations, frais de participation et autres pour offres communes culturelles, musicales, sportives, loisirs ou l'achat ou la location de matériel d'équipement pour ces activités à un montant maximum de 10 EUR par mois.

Das Hamburger Bildungspaket



Mentions spéciales pour l'allocation au logement et les ayant-droits au supplément familial :

Pour obtenir la prestation, remettre svp le justificatif actuel respectif sur l'allocation au logement ou le supplément familial en copie à votre service spécialisé compétent pour l'assurance élémentaire et l'aide sociale ou au centre de prestation des services sociaux.

Où faire la demande de ces prestations?

Vous faites la demande de prestations pour **Culture**, **Musique et Sport** sur présentation de votre justificatif d'ayant-droit (avis d'octroi de l'aide ou avis bref) directement auprès de l'offrant. Si vous souhaitez utiliser le montant pour l'achat de **matériel d'équipement**, vous devez présenter une demande à l'offrant de la prestation et l'envoyer remplie par la poste au service du district Bezirksamt Eimsbüttel, Grindelberg 62-66, 20144 Hamburg.

Les prestations pour le **matériel scolaire personnel** sont automatiquement fournies. Si votre enfant a moins de 7 ans ou plus de 15 ans, vous devez faire la demande de la prestation au service compétent :

- → à l'agence pour l'emploi (pour ayant-droits selon le SGB II)
- > au service Assurance élémentaire et aide sociale voire centre de prestation des services sociaux au service du district (divers).

Veuillez faire la demande de ces prestations directement à l'école :

- > Repas de midi à l'école
- > Soutien scolaire
- Frais de transport scolaire

L'école doit attester les frais pour des excursions à la journée et voyages de plusieurs jours de l'école sur le formulaire de confirmation des frais. Veuillez ensuite les remettre au service compétent. Les ayant-droits du SGB II envoient la demande pour les excursions à la journée directement au service du district Bezirksamt Eimsbüttel, Grindelberg 62-66, 20144 Hamburg. Veuillez faire la demande des prestations pour des excursions à la journée et voyages de plusieurs jours avec jardin d'enfants, garderie, cantines pédagogiques et dans le cadre des structures d'accueil à la journée directement auprès de l'institution concernée ou du personnel.

Pour le **repas de midi gratuit** à l'école, au jardin d'enfants, à la garderie, cantines pédagogiques et structures d'accueil à la journée, veuillez présenter lors de la demande du bon de jardin d'enfants auprès du service du district votre justificatif d'ayant-droit (avis d'octroi de l'aide ou avis bref).

Vous obtenez des informations supplémentaires

- > à l'école de votre enfant ou à l'adresse
- www.hamburg.de/bildungspaket
- ou par le service téléphonique de Hambourg, téléphone 040 428 280

2